

Préfecture de la Haute-Vienne
Direction de la légalité
Bureau des procédures environnementales et de
l'utilité publique
1 rue de la Préfecture
BP 87031
87031 Limoges cedex 1

Agence territoriale
Limousin

Affaire suivie par : Philippe MASSOT
Téléphone : 05 55 34 86 54
Courriel : philippe.massot@onf.fr

Limoges, le 4 novembre 2019

40-41, avenue des Bénédictins
87000 Limoges
Tél. : 05 55 34 53 13
ag.limousin@onf.fr

Réf : PM0030

Objet : projet de parc éolien de FROMENTAUX (87)

V. Réf. Votre saisine ANAE du 31/10/2019

En réponse à votre saisine citée en référence concernant la zone d'étude d'un projet de parc éolien dit de FROMENTAUX sur les communes de Nexon et La Meyze (87), j'ai l'honneur de vous informer qu'aucune forêt dont l'ONF à la charge n'est concernée. Les forêts publiques relevant du régime forestier en application de l'article L 211-1 du code forestier et mis en œuvre par l'ONF en application de l'article L 221-2 du même code sont absentes de la zone indiquées.

Il n'y a donc pas de remarques particulières à formuler dans ce cadre.

Pour le responsable du service forêt

Philippe MASSOT

